

Département de la Mayenne
Commune de Bazougers

Date de convocation :
21/12/2024

Nombre de conseillers :

Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

Séance du 7 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept janvier, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe		Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2 ^{ème} adjoint		Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3 ^{ème} adjointe	M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal
Mme DAUPHIN Maryline	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
	Conseiller municipal		Conseiller municipal
M. JEANNIN Jean-Luc	Conseiller municipal	M. PANNETIER Emmanuel	Conseiller municipal
	Conseiller municipal	M. LE GROS Mickaël	Conseiller municipal

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. HEVIN Alain, M. LHUILLIER Pascal, M. MAHIER Jérôme, Mme DEPRES Magalie

Était absent : M. HERAULT Jimmy

A été élu secrétaire de séance : Mme LEVEILLE Emilie

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 décembre 2024
2. Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)
3. Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs
4. Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour :

- Courrier de trois associations pour une demande de subvention

DECIDE : d'approuver l'ajout à l'ordre du jour le point ci-dessus

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 3 décembre 2024

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si le compte rendu de la séance du 3 décembre 2024 peut être approuvé.

Le Conseil Municipal après délibération,
DECIDE : d'approuver le compte rendu du 3 décembre 2024
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DCM 2025-001 : Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays Meslay Grez du 2 avril 2024, approuvant le transfert du camping de Villiers Charlemagne à la commune de Villiers Charlemagne

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2024, portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays Meslay Grez ;

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 3 décembre 2024 pour étudier l'évaluation des charges transférées sur :

- Le transfert du camping Village Vacances et Pêches (VVP) de Villiers Charlemagne

Vu le rapport du 3 décembre 2024 de CLECT transmis par la Communauté de communes du Pays Meslay Grez ci-annexé,

Considérant l'approbation du rapport de CLECT à l'unanimité des commissaires présents lors de la commission du 3 décembre 2024.

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conclusions du rapport du 3 décembre 2024 de la CLECT figurant en pièce-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT présenté.

DCM 2025-002 : Ressources humaines : modification du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1er janvier 2025 afin de prendre en compte la nomination d'un agent sur son nouveau grade suite à sa réussite à son examen professionnel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le tableau des effectifs modifié, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1er janvier 2025

EMPLOIS								EFFECTIFS			
Date de libération portant réa	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de temps de travail
/09/1993	ATSEM	35 h	soc	C	Cadre d'emplois des ATSEM	367	568	ATSEM ppal de 1 ^{ère} cl.	titulaire	activité	100%
/06/2007	Responsable du service technique	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	372	597	Agent de maîtrise	titulaire	activité	100%
/07/2018	Agent des services périscolaires	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	568	Adjoint techn pp 2ème cl.	titulaire	activité	100%
/02/2024	Animatrice au centre de loisirs et agent périscolaires	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	367	568	Adjoint d'animation territorial	titulaire	activité	100%
/09/2012	Agent des services techniques	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	568	Adjoint techn pp 2ème cl.	titulaire	activité	100%
/07/2018	Agent des services périscolaires	19 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	568	Adjoint technique territorial	titulaire	activité	100%
/09/2016	Secrétaire générale de mairie	35 h	adm	B ou C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs	367	707	Rédacteur territorial pp 2ème cl.	titulaire	activité	100%
/09/2024	Agent d'accueil	35 h	adm	B ou C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs	367	707	Adjoint Administratif	stagiaire	activité	100%
/05/2021	Responsable du restaurant scolaire	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	372	597	Agent de maîtrise principal	titulaire	activité	100%
/03/2022	Directrice du centre de loisirs	35 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints d'animation	367	568	Adjoint animation ppal 2ème cl.	titulaire	activité	100%
/07/2018	Agent du service scolaire	8 h	tech	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques	367	568	Adjoint technique territorial	titulaire	en disponibilité	100%

Courrier de trois associations pour une demande de subvention

Monsieur le Maire informe les élus que nous avons reçu un courrier des trois associations de parents d'élèves. Pour la deuxième année, ils organisent le carnaval en commun au mois de mars. Ils sollicitent la Commune pour l'octroi d'une subvention de 1 500 € pour financer leur opération. Après échanges, le Conseil Municipal a pris acte de la demande qui sera étudiée lors de la commission d'attribution des subventions communales, puis délibéré en Conseil Municipal après le vote du budget.

Questions diverses :

- La course cycliste Région Pays de la Loire Tour 2025 passera par la commune de Bazougers le jeudi 10 avril. A l'occasion de cette 3e étape qui relie Tiercé dans le Maine et Loire à Hambers, la Commune aura besoin de volontaires pour sécuriser cette course.
- La Cérémonie des Vœux aura lieu le vendredi 17 janvier 2025, à 20 h 30, à la salle des fêtes.

Commission infrastructures :

Monsieur Brécin fait le compte rendu :

- Le garde-corps du restaurant scolaire sera installé par l'entreprise Limag'ination fin janvier.

Commission affaires sociales :

Madame Léveillé fait le compte rendu

- Madame Léveillé rappelle aux élus que le marché des producteurs aura lieu le 8 janvier 2025, le 1^{er} janvier étant férié.

Prochain conseil fixé au mardi 4 février 2025

La séance est levée à 22 h 00, le 7 janvier 2025.

Fait et délibéré le 7 janvier 2025.

Le Maire,
Jérôme Landelle



Séance du 7 janvier 2025
Délibérations prises du n° 2025-001 à 2025-002

<i>Numéro de délibération</i>	<i>Objet de la délibération</i>
2025-001	Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)
2025-002	Ressources Humaines : modification du tableau des effectifs

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme	<i>Absent excusé</i>	DAUPHIN Maryline	
HEVIN Alain	<i>Absent excusé</i>	JEANNIN Jean-Luc		HERAULT Jimmy	<i>Absent</i>
DEPRES Magalie	<i>Absente excusée</i>	GUILMEAU Mickaël		LHUIILLIER Pascal	<i>Absent excusé</i>
PANNETIER Emmanuel		LE GROS Mickaël			